



Dossier de presse

LA PASSERELLE PREND FORME ENTRE LE CŒUR DE VILLE ET LA RIVE DROITE -PRESENTATION DU PROJET LAUREAT-

Juin 2015

Contact presse

Marie-Flore Borg - Responsable Communication & relations presse

05 63 76 05 32 / 06 71 04 72 23 / marieflore.borg@grand-albigeois.fr

UNE PASSERELLE UTILE, UNE TRAVERSEE NECESSAIRE, UN OUVRAGE UNIQUE, UN NOUVEL ATOUT POUR LE TERRITOIRE

La passerelle est la **réponse mobilité**, alternative et complémentaire au pont vieux et au pont neuf, que le 4^e pont n'apportera pas en hyper centre.

Elle est utile et nécessaire pour les mobilités piétonnes et vélos à encourager.

Elle est un lien entre les deux rives d'Albi, la rive droite et son cœur historique, la rive gauche et son poumon vert.

Elle offre un nouvel attrait touristique en tant qu'ouvrage d'art de traversée du Tarn et un nouveau point de vue d'exception sur la cité épiscopale.

En s'appuyant sur un ouvrage d'art ferroviaire existant, elle offre une nouvelle vocation au viaduc en permettant d'associer au train des modes de déplacement doux.

Le projet de l'équipe Ney & Partners a convaincu l'ensemble du jury par son approche globale, son intelligence du site, son élégance de conception et l'efficacité de la réponse mobilité apportée.

Il a été déclaré lauréat le 6 février 2014, conformément à l'avis du jury de concours qui a classé ce projet en première position à la quasi-unanimité (10 voix sur 11).

Le jury de concours a particulièrement apprécié :

- sa ligne épurée ;
- son positionnement en aval du viaduc, respectueux de l'harmonie paysagère et de la perspective des ponts sur le Tarn ;
- son utilisation habile des arches pour ouvrir de nouveaux points de vue sur le site et des zones de détente distinctes de l'espace de circulation ;
- sa ligne de foulée optimale, sans dénivelé, obtenue grâce à un abaissement de l'accès de la passerelle sous la première arche, côté rive gauche ;
- la re-crédation de l'éperon historique du Castelviel grâce à la réunion des deux places du Château et du Calvaire;

Le projet retenu va être soumis début avril à l'examen de la commission nationale des secteurs sauvegardés, sous l'égide du ministère de la culture et du patrimoine.

Le démarrage des travaux pourrait intervenir à partir de 2015.

LE CONCOURS : JURY ET EQUIPE LAUREATE

Le jury du concours s'est réuni le 6 février 2014 pour analyser les projets des 3 équipes admises à concourir.

Ce jury était composé d'un collège de 6 élus de la communauté d'agglomération.

D'un collège de représentants de la profession de maître d'œuvre :

- ☞ Christine PIQUERAS, sous-directrice à l'architecture du Ministère de la culture
- ☞ Philippe MOREAU, conseiller à l'architecture de la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées
- ☞ Philippe CADORET, paysagiste conseil de la direction départementale des territoires du Tarn
- ☞ Patrice SCHMITT, expert national en ouvrage d'art de la SNCF
- ☞ Frédéric GUILLET, architecte désigné par l'ordre des architectes de Midi-Pyrénées

Et d'une personnalité qualifiée :

- ☞ Pierre BOUTIER, directeur régional de Réseau Ferré de France

L'équipe retenue réunit expertise architecturale et technique, renommée internationale et compétences locales.

A été déclaré lauréat du concours pour la passerelle sur le viaduc ferroviaire d'Albi, le groupement **composé de :**

- ☞ L'agence Ney & Partners, Bruxelles, architecte, mandataire commun
- ☞ Jean-Louis REBIERE, Muret, architecte en chef des Monuments Historiques
- ☞ L'Atelier R&C, Albi, architecte opérationnel suivi du chantier
- ☞ Le bureau d'études Grontmij SA, Paris, études structures et VRD
- ☞ L'entreprise E.T.B, Albi, études Ordonnancement Pilotage et Coordination du chantier
- ☞ L'agence Scène Publique, Marseille, scénographie et conception lumière

Les grandes caractéristiques du projet de l'équipe Ney & Partners

La passerelle est positionnée à l'aval du viaduc.

Elle épouse harmonieusement l'architecture de l'ouvrage ferroviaire et propose sous chacune de ses arches des belvédères qui invitent à la halte et à la découverte du paysage à l'amont, vers la cathédrale Sainte-Cécile et la Cité épiscopale.

L'ouvrage se lit ainsi comme une continuité de belvédères qui placent le piéton au cœur du paysage.

Plus qu'un franchissement, c'est une promenade suspendue, où la ville se donne à voir avec des perspectives inédites.

Cette configuration permet de bien différencier la fonction de déplacement de la fonction de promenade et de découverte de la Cité.

La passerelle devient un **véritable espace public de liaison « à vivre » entre les deux rives du Tarn.**

Elle signe le rapprochement des quartiers par-dessus l'obstacle que représente la rivière Tarn, en cela elle est un lien vital pour tous les albigeois.

Il propose un tracé discret sans emphase structurelle mais en phase avec le paysage, dans une adéquation avec l'environnement naturel et patrimonial.

Dans le site classé au patrimoine mondial de l'humanité, le geste architectural se devait d'être délicat, mesuré, tout en finesse et efficacité.

Dans sa simplicité et fonctionnalité de lien pédestre et cyclable, l'ouvrage facilite les trajets entre les deux rives, mais encore participe à l'image de la ville et de son agglomération, par sa définition innovante à proximité de la cité épiscopale.

Etablir de nouvelles mobilités nécessite de nouveaux maillages.

Nécessité également de travailler les continuités de part et d'autres les rives du Tarn pour résorber la coupure naturelle qu'elle crée dans l'espace.

La passerelle propose un parcours calme et apaisé par rapport aux franchissements fortement circulés des ponts vieux et neufs.

La force de ce projet réside également dans la conception de l'accès à la passerelle en rive gauche qui réunit les places du château et du calvaire sous la première arche du viaduc.

FICHE 1**Un PROJET ATTENDU****Imaginé par les habitants**

L'idée d'une passerelle est née en 2006 lors des échanges entre les habitants mobilisés dans la démarche « projets de quartier-projets d'avenir » de la ville d'Albi. Pour les habitants du quartier de la Madeleine, l'amélioration et la sécurisation de la traversée de la rivière Tarn pour les piétons et les cyclistes a été identifiée comme une priorité.

D'où l'idée d'un franchissement en encorbellement sur le viaduc ferroviaire.

Ce projet a été inscrit dans le contrat de quartier de la Madeleine en 2007.

Intégré dans les politiques de mobilité

Le schéma directeur cyclable de la commune d'Albi achevé en 2009, a confirmé la nécessité de créer un franchissement supplémentaire sur le Tarn dans le secteur du Castelviel pour favoriser l'usage des modes doux dans les déplacements inter-quartiers. Cette analyse a été prise en compte dans les attendus du schéma directeur cyclable et du plan de déplacements urbains à l'échelle de l'agglomération.

Soutenu par les autorités ferroviaires

En 2009, les premiers contacts ont été pris avec la SNCF et Réseau Ferré de France. En 2010, la communauté d'agglomération de l'Albigeois devient le maître d'ouvrage de ce projet dans le cadre de sa compétence déplacements doux.

« En tant que propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, nous sommes heureux de constater que le patrimoine ferroviaire d'Albi n'est pas juste un témoignage du passé mais aussi un vecteur de développement de la cité pour demain. Nous soutenons ce projet qui conjugue respect du patrimoine et développement durable ».

Christian DUBOST, Directeur régional de RFF Midi-Pyrénées lors de la signature de la convention pour l'utilisation du pont ferroviaire en juin 2012.

Concerté pas à pas

☛ **Dans les conseils de quartiers de la Madeleine et du grand-centre**, depuis sa genèse, ce projet et ses différentes phases d'avancement ont été régulièrement présentés aux conseillers de quartiers de la Madeleine et du Grand Centre. Au cours des différentes étapes, ce projet a été reçu très favorablement et est attendu par les habitants.

« Notre association [comité de quartier de la Madeleine] est un ardent défenseur de cette passerelle car elle sera un lien inter-quartier efficace et un atout majeur pour les touristes. En quelques pas ils passeront de la ville à la campagne en accédant à la

base de loisirs de Pratgraussals, tout en bénéficiant d'un point de vue extraordinaire sur la cité épiscopale » Extrait d'un article de La Dépêche du Midi du 18 janvier 2013.

« Les conseillers considèrent que ce projet est essentiel et doit pouvoir se réaliser. Car il constitue un atout touristique majeur car il permettra la découverte d'Albi sous un autre angle. Il représente également un atout considérable en terme de fonctionnalité et de mobilité pour la ville » Extrait p.8 compte-rendu Conseil de quartier de la Madeleine du 18 octobre 2012.

« Ce projet de passerelle est reçu très favorablement par l'ensemble des conseillers qui souhaitent que le projet aboutisse » Extrait p.21 compte-rendu Conseil de quartier de la Madeleine du 13 octobre 2011.

« L'idée de cette passerelle, à l'origine issue des ateliers d'avenir qui ont précédé la constitution des 12 conseils de quartier, fait aujourd'hui l'unanimité et est attendue. Elle constituera un trait d'union supplémentaire nécessaire entre les deux rives. Accompagnée de l'implantation de parking relais, elle favorisera les déplacements doux de part et d'autre du Tarn et contribuera à « sortir » la voiture du cœur de ville » Extrait p.4 compte-rendu Conseil de quartier de la Madeleine du 9 novembre 2010.

« Les conseillers approuvent ce projet pour lequel l'aspect esthétique est primordial : structure légère à privilégier, vue sur la cathédrale à promouvoir... Avec la création de la passerelle piétonne, le secteur de Pratgraussals pourrait trouver une vocation touristique.

Est évoquée la possibilité d'aménagement à l'arrière de la salle des fêtes d'une aire de stationnement pour les camping-cars (actuellement stationnés en grand nombre au parking du Bondidou)» Extrait p.9 compte-rendu Conseil de quartier de la Madeleine du 6 octobre 2009.

👉 **Au sein du comité de bien**, instance de gouvernance locale de la Cité épiscopale, compte tenu de sa situation dans le secteur sauvegardé de la ville-centre et en limite de la zone classée au patrimoine mondial de l'Unesco, le principe de création de cette passerelle en encorbellement sur le viaduc ferroviaire et chaque étape d'avancement du projet ont été présentés. Le lancement du projet a été approuvé par le Comité de Bien du 17 novembre 2011.

Les services de l'État et les instances du patrimoine, madame la préfète, l'architecte des bâtiments de France et les services de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles ont été régulièrement consultés pour la préparation de ce projet.

« Considérant tout l'intérêt de cette réalisation qui recueille l'unanimité de tous les organismes et partenaires associés, et pour faire suite à votre demande, j'ai par courrier du 7 janvier 2014 [...] sollicité l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine séance de la CNSS » Josiane Chevalier, préfète du Tarn.

« [...] ce projet (qui) m'apparaît cohérent eu égard au développement des continuités cyclables et pédestres à Albi et bénéfiques aux albigeois, aux tarnais ainsi qu'à l'attractivité économique et touristique de notre Département » Thierry Carcenac, président du Conseil Général du Tarn le 13 décembre 2013 - Contribution du Département dans le cadre de la modification du Plan du secteur sauvegardé de la ville d'Albi.

☛ **Au sein des instances nationales du patrimoine,** Il a également obtenu un avis favorable de la part de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés du 11 avril 2013 qui a conclu à l'intérêt manifeste du projet, tant à l'échelle du territoire qu'au regard de la protection et de la valorisation du bien et du secteur sauvegardé.

« Considérant que cette proposition peut aboutir à un projet de qualité de nature à correspondre aux objectifs de préservation du secteur sauvegardé, que ce projet est parfaitement justifié dans le cadre du développement général de l'agglomération et que les fonctionnalités qu'il apporte seraient, notamment, de nature à améliorer la mise en valeur du centre ancien, je propose aux membres de la commission un avis favorable pour la mise en œuvre de ce projet » Philippe CIEREN, Inspection des patrimoines - Collège Architecture-espaces protégés, le 11 avril 2013.

« Je connais plusieurs de ses projets que j'admire (...) il est un des très rares qui ajoute toujours une nouvelle dimension à un endroit (...) Je suis sûr que sa proposition créera une nouvelle marque à Albi » Werner Desimpelaere expert ICOMOS auprès de l'Unesco février 2014 à propos du travail de Laurent Ney.

LA PASSERELLE AU CŒUR D'UNE STRATEGIE GLOBALE EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE

La passerelle s'inscrit dans une stratégie d'ensemble en matière de mobilité qui résulte du schéma directeur cyclable albigeois et des orientations du plan de déplacements urbains-PDU.

La passerelle dans un secteur à fort enjeu de mobilité

Le projet de passerelle se situe dans un périmètre d'habitat dense, au contact du centre-ville d'Albi qui a une très forte attractivité (commerces, équipements publics, services, patrimoine) à l'échelle de la commune, de l'agglomération et au-delà au travers du tourisme.

Les points de franchissement du Tarn se limitent au pont vieux et au pont neuf qui absorbent un trafic important, environ 33 000 véhicules/jour.

Ils sont aujourd'hui saturés et peu adaptés aux modes de déplacements doux.

La présence, à proximité, du viaduc ferroviaire a permis d'envisager la construction d'une passerelle en encorbellement sur cet ouvrage.

Dans cette configuration, la passerelle permet :

- ☛ de créer une **nouvelle liaison directe et sécurisée** entre la rive droite du Tarn et le centre-ville d'Albi pour les piétons et les cyclistes. La passerelle permet de réduire de moitié le trajet entre l'espace naturel de Pratgraussals et la cathédrale, de 1 400 m à 700 m, soit 5 à 10 min à pied ou à vélo.
- ☛ de **réduire la pression de l'automobile** (circulation, stationnement) sur le cœur de ville et le Pont-vieux en facilitant le recours aux modes doux dans les déplacements inter-quartiers, et en développant l'intermodalité avec l'aménagement dans le secteur de Pratgraussals d'un parking gratuit de 240 places associé à un service de location de vélos ;
- ☛ de **gérer les nouveaux flux touristiques** grâce notamment à l'aménagement d'un nouveau parking et la création d'une aire d'accueil des camping-cars d'une quarantaine de places à Pratgraussals, dans un lieu calme et paysager, à quelques minutes à pied ou à vélo de la cathédrale ;
- ☛ de créer un **lien direct entre la rive gauche** (quartier du centre-ancien et quartiers Ouest) **et le poumon vert de Pratgraussals** (15 ha soit quatre fois la surface du parc Rochegude), très fréquenté, et dont l'accès se fait aujourd'hui majoritairement en voiture.

Plus qu'une infrastructure, ce projet permet de créer une liaison et des espaces à vivre entre deux rives et trois quartiers - centre ancien, quartier ouest et quartier Madeleine.

Le projet global, incluant la passerelle, les atterrissements, les aménagements urbains de la place du Château et de la place du Calvaire, ainsi que l'aménagement d'une aire de 40 places pour les campings cars, d'un parc de stationnement gratuit de 240 places et un service de location de vélos, a été présenté dans le cadre de l'appel à projet national mobilité durable 2013.

Il est inscrit dans le cadre des politiques territoriales de la région et du département du Tarn et à la programmation 2014/2020 du Contrat de plan Etat/ Région pour bénéficier de leur concours financier.

LA PASSERELLE, COMPOSANTE D'UNE STRATEGIE URBAINE ET PATRIMONIALE D'ENSEMBLE

Ce projet n'est pas un ouvrage d'infrastructure conçu ex nihilo. Il s'inscrit dans une stratégie urbaine d'ensemble permettant de répondre aux enjeux urbains contemporains.

Ces enjeux sont à considérer tout particulièrement sur la ville historique, qui court le risque d'être « muséifiée » avec les effets induits sur sa vitalité et à terme sur sa préservation si elle ne sait pas s'adapter et si son évolution est interrompue.

La Cité épiscopale d'Albi est un des meilleurs exemples de ville durable qui a su s'adapter au cours des siècles aux différentes mutations socio-économiques tout en préservant l'unité de son site.

Les différentes traversées de la rivière Tarn sont le témoignage de ces stratifications urbaines (passage à gué à l'âge de bronze, pont-vieux au XI^e siècle, pont-neuf et viaduc ferroviaire au XIX^e).

La passerelle dans sa proposition d'ensemble constitue un projet urbain inédit qui permet :

- ☛ de poursuivre **le plan de renouvellement urbain en créant de nouveaux espaces à vivre** pour les habitants et les visiteurs, sur la passerelle et aux abords avec la requalification complète de la place du Château et de la place du Calvaire ;
- ☛ de contribuer à la **protection et à la valorisation de la cité épiscopale** dans le respect des engagements du plan de gestion UNESCO. Le projet de passerelle y figure depuis le dossier de candidature en 2009 ;
- ☛ de **développer le secteur de Pratgraussals et du quartier de la Madeleine** en synergie avec la Cité épiscopale ;
- ☛ de donner un **nouvel élan touristique** en proposant :
 - de nouveaux **nouveaux circuits de pratiques et de découvertes urbaines** tant pour les habitants que les usagers et les visiteurs ;
 - d'inscrire la passerelle dans **la continuité de la voie verte entre Albi et Castres** et son prolongement vers Cap Découverte, Monestiés et Cordes (à partir du chemin Noir), d'offrir aux cyclotouristes un point de passage exceptionnel au-dessus du Tarn. Il en est de même pour la véloroute de la vallée du Tarn traversant Albi avant de rejoindre Saint-Sulpice ;

- de **valoriser le sentier de grande randonnée GR36** qui traverse le département du Nord au Sud, emprunte l'échappée verte, enjambe actuellement le Tarn sur le pont vieux et se poursuit sur la base de loisirs de Pratgraussals. Le Département du Tarn, gestionnaire du GR36, est en effet favorable à la modification du parcours du sentier afin qu'il emprunte la passerelle offrant ainsi de meilleures conditions de sécurité aux usagers et créant un nouveau temps fort sur cet itinéraire.

LA PASSERELLE : UNE LIAISON UTILE ET UNIQUE, UN LIEN POUR TOUS DANS UN CADRE EXCEPTIONNEL

LES USAGES DE LA PASSERELLE SERONT MULTIPLES, ON PEUT CITER :

- ☛ **les habitants du Grand Albigeois**, et notamment ceux de la rive droite et souhaitant accéder à l'hyper-centre (travail, services publics, commerces, loisirs ...);
- ☛ **les habitants de la rive droite (quartier de la Madeleine)** : accès direct au cœur de ville en 5 min à pied ; aux services publics (hôpitaux, mairie, préfecture) ; aux équipements et manifestations culturels d'envergure (médiathèque, Grand Théâtre, cinémas, festivals) ;
- ☛ **les habitants du cœur de ville et des quartiers Ouest** : accès à un parc naturel de 15 ha aménagé avec des équipements sportifs et de loisirs ; ainsi qu'à toutes les manifestations qui s'y déroulent (festival Pause Guitare, Sorties Nature, spectacles à la salle des fêtes de Pratgraussals...);
- ☛ **les cyclistes** : liaison directe et sécurisée entre la rive droite et cœur de ville, et connectée aux aménagements cyclables existants ;
- ☛ **les touristes** : facilité de stationnement à 5 min à pied du cœur de ville en vivant une expérience unique offrant un point de vue inédit sur la cité, nouveaux parcours de découverte entre le cœur historique, le parc de Pratgraussals, les berges du Tarn ;
- ☛ **les camping-caristes** : confort de stationnement à 5 min à pied du cœur de ville dans un cadre verdoyant et calme ;
- ☛ **les sportifs** : un parc naturel de 15 ha au cœur de la cité urbaine
- ☛ **les familles** : des espaces verts et des aires de jeux à proximité de l'hyper centre et accessible plus facilement et en toute sécurité par les modes doux, un lieu de promenade favori pour le mercredi ou le week-end
- ☛ Et aussi les flâneurs, les peintres du dimanche, les photographes, les amoureux, les enfants, les jeunes, les moins jeunes, les curieux, les passionnés des ouvrages d'art, les randonneurs du GR36...

QUELQUES ELEMENTS TECHNIQUES

La passerelle est positionnée le long du viaduc sur **sa face aval**.

Appuyée en encorbellement sur chaque pile du viaduc, la passerelle se comporte structurellement comme une poutre hyperstatique à 7 travées.

Sa longueur totale est de **180 m**.

Une confortable largeur de **3m50** offre un confort maximal de croisement aux piétons et cyclistes, mais évite également l'effet « couloir ». En milieu de travée, la passerelle s'élargit sous les arches du viaduc ferroviaire pour former des belvédères, la passerelle peut alors atteindre des largeurs de 8m.

La structure portante de la **passerelle est entièrement réalisée en acier**. Pour le surfacage, une résine en polyuréthane, saupoudrée de grains de quartz pour en garantir l'aspect antidérapant, est prévue sur toute la largeur de la passerelle. Ce type de revêtement léger, garantit un comportement souple et une longue durabilité. Sa teinte claire permet de limiter les effets du soleil, et de faire écho aux couleurs traditionnelles de la ville d'Albi.

L'éclairage fonctionnel de la passerelle est conçu de nuit comme la prolongation de l'espace public. Les zones de repos au niveau des belvédères sus les arcades sont également éclairées.

Enfin, une mise en lumière douce de l'intérieur des arches du viaduc, crée un jeu de reflets mouvants dans l'eau du Tarn.

LES COUTS ET LA CHRONOLOGIE DU PROJET

LE COUT DES TRAVAUX DE LA PASSERELLE ET DES AMENAGEMENTS URBAINS ASSOCIES

- Coût des travaux de la passerelle, de ses atterrissements et de requalification des espaces publics place du Château et place du Calvaire : 5,1 M€

LA CHRONOLOGIE DU PROJET

Janvier 2008	Lancement de l'étude pour l'élaboration du schéma directeur cyclable d'Albi
Mars 2009	Adoption du schéma directeur cyclable intégrant le projet de passerelle
Juillet 2009	Bureau d'étude ouvrage d'art de la SNCF Midi-Pyrénées prescrit la réalisation de sondages dans les maçonneries du viaduc ferroviaire pour vérifier la faisabilité de l'ancrage d'une passerelle
1^{er} janvier 2010	Transfert de la compétence « déplacements doux » à la communauté d'agglomération qui devient désormais le maître d'ouvrage de l'opération
31 juillet 2010	Décision de classement de la cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité
11 août 2010	RFF donne son accord à l'agglomération pour la réalisation de sondages sur le pont avec l'appui du service OA de la SNCF
Janvier 2011	Convention signée entre l'Agglomération et la SNCF, pour la réalisation d'une mission d'AMO pour les sondages dans le viaduc
Sept. - nov. 2011	Réalisation des sondages et essais dans les maçonneries du viaduc qui concluent à la faisabilité de l'ancrage d'une passerelle en encorbellement sur le viaduc
17 novembre 2011	Présentation du projet au comité de bien de la cité épiscopale qui donne un avis favorable à la poursuite du projet. Présentation du projet à la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées
20 juin 2012	Signature, entre l'agglomération et RFF, de la convention fixant les modalités de réalisation des études et des travaux de construction d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le pont ferroviaire franchissant le Tarn à Albi. Par cette convention, RFF donne son accord à la réalisation de la passerelle en encorbellement sur son pont. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la communauté d'agglomération
27 juin 2012	Présentation de l'état d'avancement du projet au Comité de bien de la Cité épiscopale
Sept. - oct. 2012	Préparation du dossier de présentation du projet pour la commission nationale des secteurs sauvegardés en concertation avec les services de la DRAC
Novembre 2012	Saisine de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés
15 mars 2013	Visite de terrain de monsieur Cieren, inspecteur général des patrimoines et

	rapporteur auprès de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés
11 avril 2013	Examen du projet par la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés qui émet un avis favorable au lancement du concours d'architecture. Elle préconise également la modification du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur
Mai - juin 2013	Préparation du programme du concours en concertation avec les services de la DRAC
Juin 2013	Lancement de la procédure de modification du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur
Juillet 2013	Lancement du concours d'architecture international et de la 1 ^{ère} phase de la concertation préalable.
16 juillet 2013	Réunion de la commission locale du secteur sauvegardé. Présentation du projet de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur/projet Passerelle. Avis favorable à l'unanimité
8 octobre 2013	Réunion du jury du concours pour la sélection des 3 candidats admis à concourir
Déc. 2013 - Janvier 2014	Réalisation de l'enquête publique pour la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur
6 février 2014	Réunion du jury du concours pour examiner les propositions et classer les prestations. Le choix du projet lauréat : le cabinet d'architecte Ney & Partners, établi à Bruxelles, est lauréat du concours international.
25 février 2014	Présentation du projet lauréat aux élus du Conseil communautaire de l'agglomération
Juin 2014	Phase de concertation publique.
4 juillet 2014	Présentation du projet lauréat à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. Avis unanimement favorable.
En cours	Etudes de maîtrise d'œuvre engagées par l'équipe Ney & Partners.
Octobre 2014	Phase d'avant-projet sommaire validée. Démarrage de la phase d'avant-projet détaillée.
Novembre 2014	Démarrage des sondages archéologiques Place du Château et Place du Calvaire
Mai 2015	Lancement de la procédure d'enquête publique

FICHE 7**UN ARCHITECTE DE RENOM INTERNATIONAL LAUREAT**

Ney & Partners est un bureau d'études situé à Bruxelles, Luxembourg et au Japon. Le travail du cabinet s'appuie sur une vision active de l'art de l'ingénieur.

« Les structures de Laurent Ney font partie des projets les plus excitants jamais créés sur le plan visuel que technique. Chaque structure est hautement originale, avec des moments de génie créatifs depuis le plus petit détail de connexion jusqu'à l'interaction avec le paysage environnement » John Ochsendorf, professeur associé de génie civil et d'Architecture, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, mars 2010.

Parmi les prix et distinctions de l'architecte Ney & Partners :

Passerelle à Dejima à Nagasaki (Japon)

Décembre 2013, Ney & Partners gagne le concours pour le design d'une passerelle à Nagasaki.

Pont à Vroenhoven (Pays-Bas)

1° Prix Concours Construction Acier 2012

Passerelle 'De Lichtenlijn' à Knokke (Belgique)

1° Prix Concours Acier 2010

1° Prix Footbridge Award 2011

1° Prix Gestion Durable du Littoral 2012

Passerelle à Esch (Belgique)

1° Prix Concours Acier 2011

La passerelle d'Esch sur Alzette a été élue Building of the year 2010 dans la catégorie « Infrastructures Publique » par le site ArchDaily.com